



Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos
14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES ☎ 04 42 54 23 77

Compte rendu de la réunion du 23 mars 2009 en mairie de Venelles

Assistaient à la réunion :

Mme C. CLAVEL : Adjointe chargée de l'urbanisme.
M. A. QUARANTA : Adjoint chargé des travaux
M. A. GUASH : Directeur des services techniques – mairie de Venelles
M. S. BALIVET : Responsable de l'urbanisme – mairie de Venelles
Mme E. MANGIARACINA : Bureau lotissement Val Clos
M. J. REVY : Bureau lotissement Val Clos

L'objet de cette réunion était de déterminer avec les élus les modalités de remise des voiries du lotissement à la collectivité.

En préambule, il est rappelé :

- que notre lotissement a été construit en 1986 et que dès 1988 nous avons demandé la reprise des voiries par la commune.
- Nous rencontrons les élus, de la majorité actuelle pour la cinquième fois sur ce sujet et depuis 2003 le dossier n'a pas avancé.
- Les habitants du lotissement manifestent maintenant une certaine impatience par rapport aux promesses qui leur ont été faites.

Par délibération du 18 décembre 2007, la municipalité s'est engagée à reprendre les voies privées des lotissements qui en feraient la demande, les travaux de remise en état préalables étant financés à hauteur de 60 % par la commune et 40 % restant à la charge des co propriétaires. La collectivité souhaite affecter 20 % du montant des travaux de voirie à cette opération, elle espère avoir repris l'ensemble des voies (une trentaine de km de voiries sont concernées) d'ici la fin du mandat.

Pour l'instant aucun lotissement n'a fait l'objet d'une reprise de ses voiries suivant ces nouvelles modalités. Un certain nombre de points restent encore à préciser :

- La nature des travaux à réaliser avant la remise des voiries n'est pas encore complètement arrêtée (reprise des voiries dans l'état ou remise à neuf ?).
- Les espaces verts font-ils parti des espaces publics rétrocédés ? Une grande partie de nos espaces verts est liée à la voirie.
- Les frais de transferts (bornages, et frais d'acte) sont-ils à la charge exclusive des riverains ou sont-ils inclus dans le montant des travaux ?

Ces points seront prochainement examinés par les élus qui arrêteront plus précisément les modalités de reprise.



Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos
14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES ☎ 04 42 54 23 77

Après discussion, il a été décidé que les services techniques municipaux effectueront une expertise de nos voiries (cette expertise se fera en présence de J. REVY, qui en sera averti). Cette expertise est prévue courant avril 2009.

Lorsque les résultats de l'étude (et les estimations des travaux nécessaires) seront connus, une nouvelle réunion se tiendra entre les élus, les services municipaux et les membres du bureau du lotissement afin de déterminer plus précisément les modalités de reprise de nos voiries.